

N°25/18 – 19 décembre 2011

## **Personnel : création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe à temps complet**

**Le rapporteur,**

☞ indique qu'à la suite d'un départ en retraite d'un agent, qui était en charge de la maintenance des bâtiments communaux au sein des services techniques, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe à temps complet (35/35<sup>ème</sup>).

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE :**

de créer un poste d'adjoint technique principal de 2e classe à temps complet (35/35<sup>ème</sup>) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 ;

**AUTORISE :**

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

**VOTE : à l'unanimité**